

**Etude globale de réduction du risque inondation
dans le bassin versant du Loir**

**Compte-rendu de réunion du Comité de suivi élargi n° 3
Secteur aval**

Tenue à La Flèche le 21 mars 2013

Objet : **Élaboration de propositions d'actions concertées**

Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>
CLE SAGE LOIR / MAIRIE LA FLECHE	M. CHAUVEAU Guy-Michel
LA FLECHE	M. DAVOINE Dominique
NOGENT SUR LOIR	M. BOULANGER Michel
FOUGERE	M. THIBAUT Max
CLERMONT CREANS	M. BLANCHET Gérard
CLERMONT CREANS	M. MAYOL Gabriel
CdC AUNE ET LOIR / VAAS	M. BURON Raymond
CORZE	M. DERSOIR Augustin
DURTAL	M. LOGEAIS André
BRIOLLAY	M. MARCHAND André
BAZOUGES SUR LE LOIR	M. PALOMBA André
SOUCELLES	Mme RIVIERE Sylvie
CDC DU LOIR	M. BERARDI Marc
DREAL PAYS DE LOIRE	Mme DEBLANGY Béatrice
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE	M. DURAND Alain
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE / SERVICE PREVISION DES CRUES	M. BOUJARD Olivier
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SARTHE	M. PANNEAU Michel
CPIE vallées de la Sarthe et du Loir	Mme MENAGE Carine
CPIE vallées de la Sarthe et du Loir	M. METIVIER Joël
Association des Inondés des Trois Rivières (AITR)	M. GRAZELIE André
CADVIL	M. CHAPRON Bernard
SAUVEGARDE DE L'ANJOU	Mme. BELY Florence
Association pour la protection et la défense de l'environnement des basses vallées du Loir (ABVL)	M. LE BOUIL Perig
EP LOIRE	M. EUDE Jean-Claude

EP LOIRE	M. PHILIPPE Pierre
EP LOIRE	Mme GASPARI Virginie
ASCONIT CONSULTANTS	Mme RELIANT RASOTTO Claire
HYDRATEC	M. PEETERS Pierre

Personnes excusées :

Structure	Nom
Commission Locale Eau SAGE Loir (animateur)	M. DELAUNAY Alexandre
Sous-Préfecture de La Flèche	M. HOUSSIN Jean-François
Conseil Régional Pays de la Loire	Mme URVOY Channig
Conseil général Indre-et-Loire	Mme FISSON Marie-Cécile
Conseil général Maine-et-Loire	M. LEMONNIER Franck
Agence de l'eau Loire Bretagne - délégation Anjou Maine	M. BONIOU Pascal
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	M. LOHEZIC Philippe
Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Mme HERBERT Virginie
Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthe	M. Le Président
Communauté de communes Vallée Loire- Authion	M. Le Président
ECOUFLANT	M. Le Maire
HUILLE	M. Le Maire
LEZIGNE	M. Le Maire
MONTREUIL-SUR-LOIR	M. Le Maire
SEICHES-SUR-LE-LOIR	Mme Le Maire
AUBIGNE-RACAN	M. Le Maire
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	M. Le Maire
RAHAY	M. Le Maire

Introduction :

Le troisième Comité de suivi élargi de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir s'est tenu sur deux sites pour toucher un plus grand nombre de participants : le matin à La Flèche pour le secteur aval du bassin, l'après-midi à Montoire-sur-le-Loir pour le secteur amont.

Mr Chauveau, Maire de La Flèche et président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loir accueille les participants au comité de suivi élargi aval.

Mr Eude, Directeur général des services de l'EP Loire, introduit la réunion. Il rappelle que la concertation mise en œuvre dans le processus d'élaboration des études ajoute une plus-value aux propositions établies. Il remercie les élus concernés pour leur assiduité sans faille et les services de l'Etat pour leur mobilisation dans le suivi de cette étude.

Mr Chapron, Président de l'association CADVIL, souligne également la participation active de la société civile à la concertation.

Ordre du jour :

1. Rappels et introduction, par l'Etablissement public Loire,
2. Présentation des propositions d'actions, par Hydratec et ASCONIT Consultants, en trois parties :
 - a. l'amélioration de la prévision des crues,
 - b. l'amélioration de la prévention des risques d'inondation,
 - c. l'amélioration de la protection des enjeux.

Échange avec les participants entre chaque intervention.

Les présentations et documents remis en séance sont disponibles sur le site du Plan Loire Grandeur Nature : www.plan-loire.fr/etude-loir dans la rubrique « comité de suivi élargi ».

Une version papier peut être envoyée aux participants sur demande à l'EP Loire.

1. Rappels et introduction

Mme Gaspari, chargée de mission inondations sur le bassin de la Maine à l'EP Loire, rappelle le contexte à l'issue du diagnostic et présente le travail réalisé depuis juillet 2012 (cf. diaporama).

Une plaquette présentant les 32 propositions d'actions concertées a été remise aux participants de la réunion. Elle sera également envoyée à l'ensemble des acteurs concernés.

2. Propositions d'un programme d'actions

a. Amélioration de la prévision des crues

Mr Peeters (Hydratec) présente les 8 actions proposées pour améliorer la prévision des crues sur le bassin du Loir (cf. diaporama et tableau de mesures).

Mr Chapron, Président de l'association CADVIL, demande si d'autres affluents que la Braye et l'Ozanne ont été pris en compte dans l'étude et si l'on connaît leur part respectives dans les phénomènes de crue du Loir. Mr Peeters répond que la part respective des différents affluents du Loir a été évaluée notamment pour la construction du modèle hydrologique et hydraulique qui couvre le bassin du Loir. Cependant le réseau de mesure existant est insuffisant pour réaliser un classement exhaustif de tous les affluents du Loir.

Mr Max Thibault, Maire de Fougeré et président du syndicat du Verdun, signale des inondations fréquentes dans le bourg de Fougeré dues au Verdun. La crue du Verdun se produit plusieurs jours avant l'arrivée du pic de crue du Loir et quand le Loir est haut, celui-ci provoque des remous dans le Verdun et provoque des inondations. Monsieur Le Maire souhaiterait savoir si des prévisions peuvent être envisagées sur ce cours d'eau. Mr Olivier Boujard, chef du Service de Prévision des Crues Maine-Loire aval (SPC MLa), propose de prendre contact avec le SPC pour voir s'il est possible de proposer un système local de prévision. Toutefois, cet affluent ne sera pas inclus au réseau surveillé par les services de l'Etat. Il est également proposé d'intégrer ce sous bassin versant à l'action 28 de l'axe protection afin d'affiner la connaissance sur cet affluent et proposer des solutions de réduction du risque inondation sur la commune de Fougeré.

b. Amélioration de la prévention des risques d'inondation

Mme Claire Reliant-Rasotto (Asconit) présente les 16 actions proposées pour améliorer la prévention des risques d'inondation sur le bassin (cf. diaporama et tableau de mesures).

Le bureau d'études est interrogé sur l'action 21 sur la pré-localisation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) sur le bassin qui a été mise en priorité 3 alors qu'elle pourrait permettre de réduire le risque à peu de frais. La remarque sera prise en compte dans la rédaction final du programme.

Mr Marchand, Maire de Briollay, fait part de son ressenti concernant la réalisation de diagnostics habitat puis de travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Dans le département de Maine-et-Loire, sur les secteurs soumis à des PPRi contenant des mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité, des OPAH ont été contractualisées entre certaines communautés de communes et le conseil général. Dans ce cadre, une animation et information des habitants est mise en place sur le risque inondation et la notion de vulnérabilité de leur habitation. Les habitants se voient proposer des diagnostics gratuits de leur habitation puis peuvent déposer des dossiers de demande de subvention pour réaliser les travaux nécessaires. Monsieur Marchand trouve que le nombre de dossier déposés est faible au regard des

enjeux exposés. Il s'étonne également que des communes ayant l'obligation réglementaire de réaliser un plan communal de sauvegarde ne l'aient toujours pas fait étant donné le caractère essentiel de cet outil lors d'un événement et porte le même regard devant l'absence de documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et de repères de crue.

Mme Reliant-Rasotto explique que les diagnostics habitats sont aussi l'occasion de faire de la communication car ils permettent de prendre conscience du risque même si des travaux ne sont pas réalisés ensuite.

Mr Durand, Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire (DDT 49) qui suit le volet réduction de la vulnérabilité des OPAH du côté de l'Etat, confirme que si le nombre de dossiers de demande de subvention déposés est faible, l'objectif d'information et sensibilisation des particuliers a été atteint car près de 1250 propriétaires de logements individuels ont été informés individuellement de la situation de leur bien au regard de l'aléa inondation et de leurs obligations au titre du règlement du PPRI. Il rappelle également que 40% du montant des travaux de réduction de la vulnérabilité sont pris en charge mais seulement s'ils relèvent des travaux rendus obligatoires par le règlement du PPRI. D'autre part, il est à noter que certains diagnostics peuvent mettre en évidence soit l'absence de travaux à réaliser, soit la conformité du logement vis-à-vis des obligations du PPRI.

Mme Deblangy de la DREAL Pays de la Loire annonce que le PPRI de La Flèche sera bientôt révisé. Elle rappelle également que le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) peut permettre de subventionner à hauteur de 25% un certain nombre d'actions relevant de la prévention (DICRIM,...) dès lors qu'un PPRI est prescrit ou approuvé. Elle souhaite de plus que la communication sur la prévision et la prévention ne soit pas séparée, le site de prévision des crues (www.vigicrues.gouv.fr) étant un outil de prévision qui participe à la prévention et à la conscience du risque.

Mme Reliant-Rasotto explique que la mise en place d'une gestion globale et durable du risque inondation à l'échelle du bassin versant ne peut se faire qu'en considérant de façon complémentaire les axes Prévision, Prévention et Protection. Les plaquettes d'information devront effectivement faire le lien avec les autres axes.

Mme Ménage, Présidente du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, donne l'exemple d'échelles et repères de crues accompagnés de photos qui permettent de sensibiliser le public et notamment les scolaires. Cet exemple pourrait être repris dans l'action 12 préconisée dans le cadre de cette étude. Mme Reliant-Rasotto trouve cette réflexion intéressante qui pourra être intégrée lors de la mise en œuvre de l'action.

Mr Grazélie, président de l'association des inondés des Trois Rivières (AITR), regrette que l'information donnée sur les crues ne le soit qu'en terme de niveau d'eau et non en terme de fréquence. Il ajoute qu'une communication à destination des artisans, qui interviennent dans des logements situés en zone inondable, est nécessaire.

Mr Durand explique que dans les habitations il existe des normes à respecter lors de la construction en zone inondable notamment concernant la surélévation des tableaux électriques ; par contre pour ce qui est des compteurs ERDF, ceux-ci ne sont pas systématiquement surélevés.

Mme Gaspari souligne que l'action 14, réalisation d'une étude pour caractériser l'exposition aux risques des différents réseaux, devrait permettre de sensibiliser et coordonner les gestionnaires des réseaux pour réduire les conséquences d'une inondation.

Mr Chauveau ajoute que les nouveaux arrivants sont informés du risque inondation dans l'acte d'achat, via l'information acquéreur – locataire (IAL).

Mr Blanchet, Maire de Clermont-Créans, partage l'idée de Mr Grazélie concernant la prise en compte de la dynamique des crues alors que les niveaux donnés sont statiques. Mr Blanchet ajoute que la plupart des habitants ne connaissent pas le niveau de seuil de leur maison pour se placer par rapport aux niveaux indiqués sur les repères de crue.

Mr Boujard explique que la dynamique de la crue est prise en compte pour la vigilance. Le SPC peut ainsi décider de placer un tronçon en orange au vue de la dynamique de la crue alors que le niveau apparent relève d'une vigilance jaune.

Mr Palomba, Maire de Bazouges-sur-Loir, souligne que bien souvent les habitants en zone inondable sont des personnes avec peu de ressources qui n'ont pas les moyens de faire les travaux, même si 40% peuvent être subventionnés.

Mr Chapron fait part d'un projet de l'association CADVIL : projet « mémoire et patrimoine », dont l'objet est de mobiliser les habitants autour de ce qui se passe sur le Loir. Ce programme coûterait de 20 à 30 000 € et permettrait de faire passer l'information sur les crues et les inondations aux riverains du Loir en couplant la thématique des inondations à d'autres telle le patrimoine. Il souhaite savoir si un tel programme est finançable et si oui par qui et à quelle hauteur. De plus, il constate que la part des dommages la plus importante est relative à l'habitat et souhaite donc que des actions et des diagnostics habitats soient rapidement mis en œuvre et financés sur le territoire. Il regrette toutefois que des maîtres d'ouvrage ne soient pas clairement identifiés pour porter ces diagnostics.

Mme Gaspari répond que c'est bien la suite logique de l'étude que de porter l'ensemble des actions selon leur ordre de priorité identifiée et notamment sur les diagnostics habitat. Il faut cependant au préalable trouver les porteurs de projet.

Mr Eude fait un parallèle avec la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité des activités économiques face aux inondations du bassin de la Loire et de ses affluents et explique que même si 2 000 entreprises ont effectivement fait un diagnostic, c'est 20 000 entreprises situées en zone inondable qui ont été contactées et qui ont eu cette information. Il rappelle qu'il faut effectivement profiter des ressources de financement disponibles dès à présent.

Mr Davoine, maire adjoint de La Flèche, demande comment s'effectuera le suivi de la mise en œuvre des actions.

Mr Eude indique que les comités de suivi élargi pourront être réunis à nouveau une fois l'étude validée afin de suivre la mise en œuvre des différentes actions proposées. Il ajoute également que si un ou des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou autres programmes contractuels sont mis en œuvre sur le territoire du bassin du Loir ce suivi se fera au sein des comités techniques de ces programmes.

c. Amélioration de la protection des enjeux

Mr Peeters (Hydratec) présente les propositions d'actions en matière de protection des enjeux (cf. diaporama).

Mr Eude indique que les coûts indiqués pour les différentes actions (études ou travaux) sont des ordres de grandeur et ne sont pas issus d'un résultat d'appel d'offres.

Mr Chapron fait part d'un comportement atypique du Loir suite aux dernières crues de l'hiver 2012-2013, il y aurait un phénomène de stagnation des hauteurs d'eau au niveau de la Chartre. Il demande si ces dernières crues ont été analysées par les bureaux d'études. Il souhaite également savoir s'il serait possible de faire des retenues sèches sur des affluents situés à l'aval.

Mr Peeters répond que les dernières crues sont de faibles fréquences et n'ont pas été analysées dans le cadre de la présente étude. Par ailleurs, les secteurs retenus pour l'implantation potentielle de retenues sèches présentent des caractéristiques hydrauliques, topographiques et géologiques à priori les plus intéressantes pour y établir ces aménagements.

Mr Chauveau réagit sur les dernières crues de l'hiver 2012-2013 et explique que les travaux effectués sur la commune de La Flèche ont montré leur efficacité.

Mr Boulanger, Maire de Nogent-sur-Loir, revient également sur les dernières crues de cet hiver et explique que les travaux d'étanchéité des réseaux ont permis au bourg de ne pas être inondé.

Mr Buron, Maire de Vaas, explique quant à lui que sa commune subit les inondations non pas du Loir mais du ruisseau du Ponceau, et souhaiterait des solutions.

Mme Deblangy souligne que l'étude préconise à ce stade des études avant-projet pour les retenues sèches. Il faut donc réfléchir au portage et aux financements de ces études mais également de l'après si ces études aboutissent à des travaux.

Mr Chauveau explique que le SAGE reprend, dans son plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et son règlement, l'ensemble des actions et doit faire émerger des maîtrises d'ouvrage. En outre, il rappelle que sur les petits bassins les EPCI pourront porter les études.

En conclusion de la réunion, il est rappelé que tous les éléments présentés sont disponibles sur le site du Plan Loire dédié à l'étude (www.plan-loire.fr/etude-loir rubrique « **Le Comité de Suivi Elargi** »). Ce site n'a pas seulement vocation à informer, il permet également aux parties prenantes et au public de poser des questions, de faire des remarques et des propositions directement aux services de l'EP Loire qui pilotent cette étude.